

Procès verbal du Conseil d'école n°1

Ecole de Meyssiez

Année scolaire 2025-2026

Date : jeudi 6 novembre 2025

Horaires : de 18h à 20h

Présents :

Pour les enseignants : Mme GRENOUILLET (directrice par intérim), Mme DA SILVA, Mme FANTINO-THOLEY, Mme SIGAUD, Mme GENIN.

Pour la mairie : M. GIRARD (Maire)

Pour les délégués de parents d'élèves : Mme FLORENT, Mme COZZOLINO, Mme MOAL, Mme SCHOLLER Gaëlle, Mme LIENARD.

Pour l'Education Nationale : M. BERTHIER (DDEN)

Absents excusés : Mme GAVASSO (IEN), Mme GUILLEMARD

ORDRE DU JOUR :

Fonctionnement de l'école :

Présentations : équipe enseignante, d'école, parents délégués

Vote électronique des représentants de parents d'élèves

Vote et révision du règlement intérieur

Organisation pédagogique de l'école : effectifs, répartition, décloisonnement

Bilan et utilisation de la Coopérative scolaire

Sécurité : incendie, PPMS, Plan Vigipirate, Programme pHARe

Entretien et travaux

Les actions pédagogiques :

Projets pédagogiques

Aide aux élèves : APC, RASED, infirmière scolaire

Lien école collège

Les partenaires :

Le périscolaire

Le Sou des écoles : actions et dates

COMPTE-RENDU :

Fonctionnement de l'école :

➤ Présentations

Equipe enseignante :

Mme SIGAUD enseignante de la classe des PS-GS.

Mme GRENOUILLET enseignante de la classe de MS-CP et directrice par intérim.

Mme DA SILVA enseignante de la classe de CE1-CE2.

Mme FANTINO THOLEY enseignante de la classe des CM1-CM2.

Mme GENIN complète Mme FANTINO THOLEY les lundis et Mme DA SILVA les mardis.

Mme GUILLEMARD complète Madame GRENOUILLET les mardis (décharge de direction).

Equipe de l'école :

ASTEM : Clara MARCEAU et Virginie BABE.

Garderie, cantine, ménage : Virginie TOURNIER, Martine VALLUIS, Juline GAVILLET, Clara MARCEAU et Virginie BABE.

Représentants de parents d'élèves :

Les représentants de parents d'élève pour l'année scolaire 2025-2026 ont été élus le vendredi 10 octobre 2025.

Sont élus titulaires : Mme VALLUIS, Mme JOULAIN, Mme SCHOLLER et Mme DA CONCEICAO FERNANDES

Suppléants : Mme FLORENT, Mme MOAL, Mme COZZOLINO et Mme LIENARD.

Les élections se sont tenues uniquement par correspondance cette année encore et nous avons eu 69,47 % votant. L'an dernier, il y avait 70,23 % de votants. Nous avons donc un pourcentage de participations qui est sensiblement le même que l'année passée. On constate une bonne participation des parents d'élèves à ce vote, indicateur de l'intérêt des parents pour la vie de l'école.

Madame Florent émet l'idée de faire une réunion avant les élections des représentants de parents d'élèves l'année prochaine pour définir les titulaires et suppléants de la liste. Elle propose aussi que l'équipe pédagogique explique davantage aux parents en quoi consiste la fonction de représentants de parents d'élèves. Madame la directrice explique que s'il n'y a pas d'accord préalable entre les candidats, c'est l'ordre de la liste qui fait foi. Les enseignantes proposent de planifier une réunion avec les représentants des parents d'élèves pour échanger sur ce sujet et d'informer les parents sur le rôle des représentants de parents d'élèves lors de la réunion d'information de rentrée.

➤ Vote électronique des représentants de parents d'élèves

La loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021, dite loi Rilhac autorise les établissements du premier degré à réaliser l'élection des représentants de parents d'élève par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. Cette nouvelle modalité de vote permettrait un gain de temps dans la préparation du matériel et une économie d'un point de vue administratif (impressions de documents, enveloppes bleues, enveloppes blanches, étiquettes.). Cependant, l'Education Nationale n'a pas encore mis en place les moyens techniques pour réaliser ce vote électronique, il n'y a pas encore de logiciel informatique ou d'application dédiée pour l'instant. Nous mettrons donc en place ce vote électronique quand cela sera possible d'un point de vue technique.

La directrice demande l'avis aux membres du conseil d'école :

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Abstention : 0
- Contre : 0

Nous mettrons donc en place ce vote électronique quand cela sera possible d'un point de vue technique.

➤ Vote et révision du règlement intérieur de l'école

L'équipe enseignante a réalisé une modification du règlement intérieur en lien avec les modalités de sortie des élèves de MS et CP.

Lecture de la modification : « Tous les élèves entrent par le portail principal.

MATERNELLE

Les parents des élèves de maternelle ou les personnes nommément désignées par eux par écrit :

-à 8h20 et 13H20 entrent dans le vestiaire de la maternelle et remettent leur enfant à l'enseignante.

-à 11h30 et 16h30, récupèrent leur enfant devant la porte de la classe donnant sur le vestiaire pour les MS et donnant à l'extérieur pour les PS et GS.

COUR PRÉPARATOIRE

Entrée : les élèves entrent par le portail principal et rejoignent le vestiaire de la maternelle puis leur classe.

Sortie : Les parents des élèves ou les personnes nommément désignées par eux par écrit entrent dans le vestiaire et récupèrent leur enfant devant la porte de la classe.

ELEMENTAIRE

-à 8h20 et 13H20, à 11h30 et 16h30, les élèves du CE1 au CM2 sont ramenés au portail par l'enseignante. »

La directrice demande l'avis aux membres du conseil d'école :

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Abstention : 0
- Contre : 0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

➤ Organisation pédagogique de l'école : effectifs, répartition et décloisonnement

L'école compte actuellement 92 élèves au total répartis sur 4 classes :

-classe de PS-GS : 24 élèves (10 PS et 14 GS)

-classe de MS-CP : 24 élèves (12 MS et 12 CP)

-classe de CE1-CE2 : 20 élèves (7 CE1 et 13 CE2)

-classe de CM1-CM2 : 24 élèves (12 CM1 et 12 CM2).

Une élève de petite section va arriver prochainement.

Les prévisions d'effectifs pour l'an prochain sont actuellement stables.

Il est prévu pour l'instant 10 arrivées en PS et 12 départs en CM2.

Effectifs prévus pour la rentrée 2026 : 91 élèves.

➤ Bilan et utilisations de la Coopérative scolaire

La majorité du budget de l'école est fourni par la mairie. Il sert à acheter les manuels scolaires, le matériel scolaire consommable comme les cahiers, les stylos, le matériel d'arts visuels, les fichiers... mais aussi à financer les transports pour la visite du collège par les CM2. Nous remercions la mairie pour ce financement essentiel à l'école.

Indépendamment du financement de la mairie, l'école est affiliée à l'OCCE et gère une Coopérative scolaire. Cet argent est utilisé par l'école pour l'achat de matériel pour la classe comme des livres pour la classe, du matériel lié à des projets de classe ou d'école comme les cartes de vœux, les cadeaux de fête des mères et des pères, travaux sur un thème, jeux ou matériel pour la classe, abonnements à des magazines ou outils en ligne, jeux de cour... Voici un bilan du fonctionnement de la Coopérative de notre école pour l'exercice 2024-2025 :

Fonds entrant	Fonds sortant
- Subvention ENS du département : 1610€	- Assurance des élèves de toute l'école : 235,94€
- Cotisations des parents : 603€	- Frais bancaires : 70,32€
- Vente de photos de classe : 582,29€	- Achat de matériel (tout confondu : bricolage, jeux, matériel art, livres, projets...) : 1678,10€
- Vente d'objets de Noël : 401,10€	- Paiement Bus + animatrices nature : 1610€

Cette année, pour l'année scolaire 2025-2026, les cotisations des parents ont rapporté pour l'instant 810 euros et nous tenions donc à les remercier pour leur participation. Cette année, la participation des parents s'est faite exclusivement en ligne et le lien a très bien fonctionné. Pour l'année prochaine, l'appel à la participation se fera à l'identique.

➤ Sécurité incendie, PPMS, plan Vigipirate, programme pHARE

• Sécurité incendie, PPMS

Comme chaque année, nous devons réaliser des exercices incendies et des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) afin d'entrainer les élèves mais aussi afin de mettre en place des dispositifs efficaces au sein de l'école en cas d'urgence. L'objectif de ces exercices est de vérifier et d'entrainer l'école à gérer une situation de crise avant l'arrivée des secours.

Le 23 septembre 2025, nous avons réalisé une simulation d'alerte incendie. Etant donné qu'il s'agissait de la première de l'année, les élèves et les enseignants étaient prévenus. Les élèves de maternelle ont évacué leur classe et se sont rassemblés au point de regroupement rapidement. En élémentaire, un défaut de fonctionnement a été constaté.

M. le Maire précise que le problème est en cours de traitement.

Nous avons aussi réalisé un PPMS attentat-intrusion le mardi 7 octobre 2025. Nous avons donc simulé une possible intrusion dans l'école et nous avons appliqué le protocole de confinement.

L'exercice s'est bien passé. Le PPMS a été mis à jour.

Cette année l'école de Meyssiez est concernée par l'actualisation des PPMS, impulsée par la note de service interministérielle du 8 juin 2023.

La nouvelle disposition vise à fusionner les deux PPMS risques majeurs et attentat-intrusion, dans un même document. Une première rencontre est programmée le mardi 25 novembre 2025 avec la Conseillère Pédagogique de circonscription I. MARTEL missionnée pour faire ces actualisations, la directrice de l'école, Monsieur le maire de la commune et si possible le correspondant sécurité de la gendarmerie. Cette première séance de travail vise à présenter les objectifs et les modalités de cette actualisation en même temps que de commencer à élaborer le document.

• Plan Vigipirate

Pour le Plan Vigipirate, nous rappelons que nous sommes toujours au niveau « urgence attentat ».

La vigilance aux abords de l'école par les maîtresses est renforcée. Le contrôle et la limitation du nombre d'adultes autorisés à entrer dans l'école est renforcé. Les attroupements aux abords de l'école doivent être évités. Une vérification d'identité ou un contrôle visuel des sacs peuvent être effectués. Des affiches pour rappeler les consignes ont été installées.

• Le programme pHARE

Le programme pHARE est un programme de lutte contre le harcèlement entre élèves déployé et généralisé dans tout le système scolaire. L'école de Meyssiez est impliquée dans ce dispositif national.

Jeudi 6 novembre 2025 a eu lieu, dans tous les établissements, la journée nationale « Non au harcèlement ». En classe, des séances sont menées pour expliquer, prévenir et combattre toutes les formes de harcèlement. Cette journée nationale entre dans le cadre du programme Phare.

Entre le 6 et le 21 novembre 2025, tous les élèves, du CE2 à la terminale, remplissent une grille d'auto-évaluation pour identifier d'éventuelles situations de harcèlement. Cette année, ils peuvent, s'ils le souhaitent, mentionner leurs nom et prénom pour faciliter la prise en charge des situations signalées. L'analyse de cette enquête nationale sera rendue publique sous la forme du « baromètre annuel du harcèlement en milieu scolaire », pour suivre l'évolution du phénomène et l'impact du plan d'action contre le harcèlement.

Nous participons à la journée Non Au Harcèlement. Les élèves travaillent sur cette notion de harcèlement en classe à partir d'albums, de vidéos support, de discussion...

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont complété ou vont compléter la grille d'auto-évaluation.

Mme Da Silva précise que cette année un mail d'information a été envoyé aux parents des élèves de CE2, CM1 et CM2 pour les prévenir de la manière dont sont traitées les données parce que les enfants peuvent maintenant écrire leur nom sur le questionnaire.

➤ Entretien et travaux

Entretien et travaux effectués :

- Les travaux de réparation du mur de la cour de la maternelle ont été effectués.

Deux parents d'élèves M. Tournier et M. Fuchs ont réalisé ces travaux au mois de juillet 2025.

M. le Maire et l'équipe enseignante expriment leur satisfaction de voir ces travaux finalisés.

-Une nouvelle photocopieuse en location va être installée en salle des maîtres courant décembre.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour ces travaux et cette nouvelle photocopieuse.

➤ Point informatique

Un Espace Numérique Interactif (une tablette géante) a été installé fin août dans la classe 1, des PS-GS. Ce matériel est financé par Vienne-Condrieu Agglomération. Mercredi 12 novembre 2025 au matin, Mme Lara-Platonoff, cheffe de projet du numérique à Vienne Condrieu Agglomération viendra à l'école former les enseignantes de maternelle à l'utilisation de cet ENI.

L'école va recevoir aussi 16 tablettes pour les élèves (5 par classe en élémentaire et 3 par classe en maternelle sachant que toutes les tablettes peuvent être prêtées à une classe pour une séance) et 4 pour les enseignantes.

Le déploiement de ces tablettes et la formation des enseignantes qui va avec sera déployée quand la connexion haut débit sera effective dans l'école.

L'installation d'une borne Wi-Fi en maternelle va également pouvoir être finalisée.

Cette borne Wi-Fi sera éteinte quand on ne s'en servira pas. Les enseignantes actionneront un interrupteur (installé dans les deux classes) qui rendra le Wi-Fi actif pendant 1h30.

Pour rappel, la loi Abeille autorise et encadre la présence de points d'accès Wi-Fi sous deux conditions :

- Informer la présence du Wi-Fi : le Conseil d'école doit être préalablement informé du projet d'installation de bornes Wi-Fi dans l'école (Cette information doit figurer au procès-verbal du Conseil d'école)
- Le principe de sobriété : les bornes sont activées selon les besoins pédagogiques, et éteintes si elles ne sont pas utilisées : des bornes Wi-Fi commandées par des interrupteurs dans les classes permettant d'activer le Wi-Fi et de le désactiver lorsque l'activité pédagogique numérique est terminée.

M. le Maire précise que la fibre a été installée dans l'école à la mi-octobre. Il reste à installer la box fibre pour recevoir la connexion internet en haut débit.

Les représentants de parents d'élèves s'interrogent sur l'utilité d'internet en maternelle et évoquent un rapport aux écrans croissant à l'école qui les inquiète. L'équipe enseignante rappelle l'objectif pédagogique des activités numériques à l'école.

Les actions pédagogiques :

➤ Cycles natation

Comme l'année passée, tous les élèves de la GS au CM2 vont participer à un cycle natation à la piscine de Villette de Vienne.

Dates :

1 Cycle du mardi 9 décembre 2025 au 27 janvier 2026

Pour les classes de CE1 CE2 et CM1 CM2 (les mardis et vendredis après-midi).

1 Cycle du vendredi 27 mars 2026 au 22 mai 2026

Pour les GS CP (les mardis et vendredis matin).

Nos besoins :

Des parents titulaires de l'agrément natation pour accompagner les élèves.

3 parents d'élèves se sont proposés pour passer l'agrément. Merci à eux pour leur engagement.

➤ Le Courseton

Cette année l'équipe pédagogique a innové en organisant un courseton vendredi 17 octobre pour clôturer la période 1. Mme Da Silva explique qu'au cours de la période 1, l'ensemble des élèves de l'école se sont entraînés à la course longue. Ce cycle d'Education Physique et Sportive s'est clôturé par le courseton le vendredi 17 octobre sur le grand parking situé sous la salle des fêtes. Les élèves ont couru avec l'objectif de ne pas s'arrêter pendant la durée prévue pour leur niveau, sous les encouragements de familles venues assister à l'événement. A l'issue de la course, les élèves ont pu profiter d'une boisson offerte par le Sou des écoles.

Les enfants étaient très contents, peu se sont arrêtés. Ils ont bien couru.

L'équipe enseignante est également satisfaite de ce premier courseton et aimera réitérer cette manifestation l'an prochain. Elle aimera donner une dimension plus importante à cet évènement en courant pour une cause.

➤ **Projets pédagogiques**

Projets autour des arts

Toutes les classes de l'école travaillent cette année à partir d'un thème commun : « **les arts** ».

En accord avec la municipalité, le grand projet de cette année scolaire est de réaliser une fresque sur le mur de la cour de l'école élémentaire. Le projet suit son cours.

D'autres projets autour des arts vont être développés :

□ Dispositif « Art plastique 38 »

Nous avons répondu à l'appel à projet départemental « art plastiques 38 » début septembre.

Notre candidature a été retenue pour notre grande satisfaction. Ce dispositif départemental a fait l'objet d'une très forte demande et le nombre de places était limité (200 demandes pour 30 places)

Deux collègues, Mme SIGAUD et Mme FANTINO THOLEY sont allées en formation aujourd'hui et y retourne demain (les 6 et 7 novembre). Une demi-journée aura lieu avec l'artiste Pauline de Chalendar.

Mme Sigaud fait un retour sur cette première journée de formation.

Le thème retenu est l'eau, d'où un lien avec le thème de la nature de l'an dernier. L'idée est de sensibiliser les élèves à la présence d'eau autour de l'école, d'observer la couleur, le bruit de l'eau... Chaque élève aura un carré de papier de 16cm x 16cm sur lequel il représentera l'eau. L'idée est que les enfants expérimentent plusieurs techniques avant de réaliser leur production sur le carré. Chaque enfant accrochera ensuite son carré au musée de Bourgoin-jallieu qui constituera avec les productions des 30 autres classes sélectionnées dans le dispositif, une œuvre collective.

Les élèves réaliseront deux carrés pour les exposer aussi à l'école.

Une sortie est prévue au Musée de Bourgoin-jallieu en mars. Les enfants bénéficieront d'un parcours guidé dans le musée et d'un atelier créatif.

Le bus sera financé par le Sou des écoles que nous remercions. Sans le Sou, cette sortie ne pourrait pas avoir lieu.

□ Autres Sorties

Nous prévoyons également d'autres sorties sur le thème des arts, au Musée des Beaux-Arts de Lyon ou à Grenoble ou au Musée Gallo-Romain de Vienne.

L'idée serait de faire participer les élèves à des ateliers. Nous étudions ces pistes.

Nous envisageons aussi de faire venir un artiste dans l'école.

□ Participation au Prix Nord Isère des Jeunes Lecteurs

Mme Fantino-Tholey explique que le Prix Nord Isère est un prix créé en 2006 d'une initiative de l'ex-SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) de l'Isle d'Abeau, de la ville de Bourgoin-Jallieu et de la Médiathèque départementale de l'Isère.

Ce prix est à destination des enfants et adolescents de la maternelle au collège sur le nord Isère. C'est un prix qui touche chaque année environ 18 000 jeunes qui lisent les 4 titres de leur sélection et votent pour celui qu'ils ont préféré.

Le Prix Nord Isère des jeunes lecteurs récompense donc 5 auteurs de la littérature jeunesse, grâce à l'investissement des enseignants et des bibliothécaires du territoire Nord Isère. Les livres en compétition sont choisis par un comité de libraires et bibliothécaires pour promouvoir une littérature de jeunesse actuelle et innovante.

Nous avons sélectionné 3 catégories différentes pour couvrir l'ensemble des classes de l'école (la catégorie Erable pour le maternelles et CP, la catégorie Filao pour les CE1-CE2 et la catégorie Gingko pour les CM1-CM2).

En mai les élèves voteront pour leur album préféré.

Nous demandons à M. le Maire de nous fournir le matériel de vote (isoloirs, urne,...) ce qu'il nous accorde bien volontiers.

L'objectif est :

- de faire découvrir de nouveaux albums aux élèves,
- d'augmenter le nombre de livres dans l'école,

- de placer les élèves dans une posture de futurs citoyens amenés à voter.

□ Projets de cartes de vœux aux « séniors » du village :

Nous allons renouveler notre projet de confection de cartes de vœux pour les « séniors » du village. L'objectif est de développer un contact entre les différentes générations qui habitent dans le même village, le même quartier mais ne se connaissent pas.

Cette année, comme l'année dernière, certaines cartes seront jointes aux paniers garnis du CCAS et d'autres seront distribuées lors d'un repas qui a lieu le 5 décembre. Nous remettrons les cartes réalisées à la municipalité le vendredi 28 novembre.

Nous inviterons les « séniors » qui ont reçu une carte à répondre par courrier aux élèves s'ils le souhaitent. L'an dernier nous avons eu beaucoup de réponses et les enfants étaient très contents d'avoir eu un petit mot en retour.

□ Projet Chorale

Cette année, toutes les classes de l'école s'investissent dans un projet chorale qui se clôturera par une représentation devant les familles :

Mardi 16 décembre à 16H30

□ Confection et vente d'objets de Noël :

Après la représentation de la chorale, nous proposerons un marché de Noël avec des objets confectionnés par les enfants. Ce marché de Noël se déroulera dans le restaurant scolaire. Nous remercions la municipalité de nous permettre d'utiliser cet espace.

□ Cérémonie de commémoration du 11 Novembre 1918

Dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique, les élèves du CE1 au CM2 sont conviés à participer à la cérémonie le 11 novembre 2025. Au cours de la cérémonie, les élèves chanteront la Marseillaise et deux d'entre eux présenteront la gerbe à Monsieur le Maire. La population est ensuite invitée à partager le verre de l'amitié.

Aide aux élèves en difficulté :

➤ APC, RASED et infirmière scolaire

Les APC ont commencé dans l'école. L'objectif de ces APC peut être l'aide aux élèves en difficulté, l'aide au travail personnel, activité en lien avec le projet d'école, approfondissement ou stabilisation de notions. Les APC sont réfléchies et organisées par l'équipe enseignante en fonction des besoins identifiés et des priorités choisies. Ce n'est donc pas forcément l'enseignant de l'enfant qui réalisera les séances d'APC. Les horaires et dates sont communiqués aux parents par le biais du cahier de liaison en temps voulu.

Le RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté) est constitué d'enseignants spécialisés et d'une psychologue scolaire. Comme l'an dernier, la psychologue scolaire qui s'occupe de notre secteur est Anaïs Payraud. Si les parents souhaitent obtenir les coordonnées de la psychologue scolaire ils peuvent les demander à l'enseignante par le biais du cahier de liaison. Les parents regrettent que les élèves en difficulté de notre école ne soient pas davantage pris en charge par une maîtresse spécialisée du Rased.

L'enseignante référente ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves handicapés) : notre interlocutrice pour les élèves à besoins particuliers est Mme Sandrine BOURLIER. Comme pour la psychologue, les parents peuvent demander ses coordonnées à l'enseignante par le biais du cahier de liaison.

L'infirmière scolaire va passer tout au long de l'année : Elle viendra pour faire une visite médicale aux élèves de CE2. Elle devrait aussi passer faire une visite pour les GS mais nous n'avons pas encore d'information. La PMI est venue faire la visite médicale des MS les 2 et 3 octobre 2025.

➤ Lien école-collège

Lors du premier Conseil Ecole Collège fin septembre, il a été décidé qu'une réunion d'information sera organisée au mois de janvier prochain au collège de Saint Jean de Bournay. Cette réunion aura pour objectif de présenter le collège aux parents des élèves de CM2. Ce temps d'échange sera l'occasion de répondre aux différentes interrogations des parents sur le collège Fernand Bouvier de Saint Jean de Bournay.

Les représentants des parents d'élèves tiennent à souligner que les APC de fin d'année avec les élèves de CM2 ont été très appréciées parce qu'ils ont permis de donner confiance aux élèves, moins angoissés pour leur entrée en sixième.

Les partenaires :**➤ Périscolaire**

Les enseignantes tiennent à rappeler un point important concernant la responsabilité à la sortie de l'école. Pour les élèves de l'élémentaire (CP au CM2), une fois hors de l'école, l'élève n'est plus sous la responsabilité de l'école mais sous celle des parents, même s'ils ne sont pas effectivement présents.

Pour les élèves de maternelle, les enseignantes sont tenues de remettre les enfants aux parents ou une personne nommément désignée par écrit par eux.

Il est important que les parents soient à l'heure au portail et qu'ils réalisent consciencieusement les inscriptions au périscolaire (restaurant scolaire et garderie).

Dans le cas où un élève n'est pas inscrit à la cantine, l'enseignante appelle les parents et le cas échéant toutes les personnes autorisées par les parents à venir chercher l'enfant. Si elle n'a pas pu entrer en communication avec aucune de toutes ces personnes, l'enseignante sera dans l'obligation d'appeler la gendarmerie qui prendra en charge l'enfant. **Les enseignantes ne peuvent pas garder les élèves en dehors du temps scolaire, donc après 11h30 et 16h30.**

Rappel : Si les familles souhaitent faire des modifications de réservation, c'est possible jusqu'à la veille avant 9 heures. Le numéro de portable du périscolaire est toujours le même : 07 78 41 99 04

C'est le numéro que les parents doivent utiliser pour transmettre des informations concernant la cantine ou la garderie.

Nous rappelons aussi qu'une adresse mail est à disposition : periscolaire.meyssiez@gmail.com.

Toutes ces informations sont récapitulées sur la première page du cahier de liaison.

M. le Maire ajoute qu'une réunion du périscolaire a eu lieu à la rentrée pour présenter le nouveau règlement intérieur du périscolaire.

Exceptionnellement, les parents peuvent demander au périscolaire de prendre en charge leur(s) enfant(s) mais ils doivent écrire un sms sur le téléphone du périscolaire et il y aura une majoration.

D'autre part, la norme d'accueil par rapport à la surface de la pièce du restaurant scolaire est de 70 enfants. Or, ce taux est régulièrement dépassé. Il faudra envisager, probablement à partir de janvier, de bloquer les inscriptions à 70 élèves.

Questions : Comment limiter ? Qui pourra avoir sa place ? Que ceux dont les parents travaillent ? Faudra-t-il s'inscrire pour l'année et payer à l'avance, ce qui fait une certaine somme ?

Les parents pensent qu'il faudrait avoir assez de place pour tous les enfants.

Certains parents n'ont pas de nounrice, pas de famille disponible et trouvent cela injuste.

L'idée de faire deux services est évoquée mais cela va faire grimper les tarifs, il faudrait embaucher du personnel.

M. le Maire entend tous ces arguments et dit que ce sujet est en réflexion.

Les représentants de parents d'élèves aimeraient être consultés par la Mairie à ce sujet.

Enfin, M. le Maire annonce qu'il passera dans les classes avec le Père Noël (distribution d'une surprise aux enfants) et que le repas de Noël offert à tous les enfants se déroulera le vendredi 19 décembre.

➤ Sou des écoles : actions et dates

Le Sou des écoles est très actif à Meyssiez. Les membres organisent différentes manifestations afin de rassembler des fonds pour les élèves de l'école. Voici leurs actions et les dates :

Vente des brioches : 4 octobre.
Après-midi surprise : 22 novembre
Spectacle de Noël : 13 décembre
Carnaboum : 27 février
Vente de plants : en mai
Vide grenier : 14 mai
Kermesse : 27 juin

Grâce à leur travail, chaque classe reçoit tous les ans des cadeaux de Noël. L'opération est renouvelée cette année et le budget est de 150€ par classe.

Les élèves peuvent également réaliser des sorties scolaires financées par le Sou.

Nous tenions donc à remercier les membres bénévoles du Sou des écoles qui œuvrent pour les enfants de l'école de Meyssiez.

Point fête de l'école :

L'équipe enseignante souhaiterait changer la date et/ou l'heure de la fête de l'école ainsi que le lieu. Elle est prévue le samedi 27 juin 2026 à 14h à la salle des fêtes.

Nous proposons de la planifier le samedi 27 juin mais plutôt le matin pour mieux gérer les températures souvent excessives à cette période de l'année. Et la fête se déroulerait dans l'enceinte de l'école ce qui offre un certain nombre d'avantages :

- les élèves assureront le spectacle sur le lieu de répétition (à la salle des fêtes, les élèves de maternelle perdent tous leurs repères)
- nous pourrons en même temps exposer dans l'école les œuvres d'arts produites par les élèves pendant l'année scolaire.

Le sou des écoles est favorable à ce changement. Il hésite entre :
le samedi 27 juin le matin la fête de l'école à l'école suivie de la kermesse à la salle des fêtes ou
le vendredi 26 juin la fête de l'école, à l'école et le samedi 27 juin la kermesse à la salle des fêtes.
La réflexion est en cours.

Le 6 novembre 2025 à Meyssiez,

Noms et signature du secrétaire de séance :
Mme DA SILVA



Nom et signature de la présidente du Conseil d'école :
Mme GRENOUILLET (directrice par intérim)

